

ASTHME
SPECIALITES
RENOMMEES
Laboratoires scientifiques
de la
PHARM. DU TRICHON
ROUBAIX
Docteur VERHAEGHE
Bessaign. tous les jours
Men sprecht blaasch

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et Limbrosches.....	3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
France et Belgique.....	> 23.00; > 43.00; > 80.00
Etranger: Tarif A.....	> 35.00; > 70.00; > 140.00
.....	> 50.00; > 100.00; > 200.00
.....	> 50.00; > 100.00; > 200.00

REDACTION.....
ANNONCES.....

ROUBAIX..... 63 & 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6
TOURCOING..... 33, rue Carot. Téléph. 37.
LILLE..... 3, rue Falckherbe. Tél. 57.07.
PARIS..... 12, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 06.42.

87 Lille
Chèques
postaux

UN CLIENT
SATISFAIT
AMENE
3 CLIENTS
NOUVEAUX
Voilà le secret
qui a conduit au succès
LA MAISON
AU SOLDEUR
33, Rue Pierre-Motte, 33
ROUBAIX

BILLET PARISIEN

Les causes du malaise alsacien

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)

Paris, 25 janvier. (MONTY).
Au fur et à mesure que se poursuit la Chambre le débat sur l'Alsace, il est possible de voir plus clair dans ce que l'on a appelé le « malaise alsacien ». Ce malaise a des causes psychologiques qui ont été clairement exposées par plusieurs orateurs. Bien des erreurs ont été commises, qui auraient pu être évitées. Comme ça dit excellemment, et après moi, M. Schuman, on a trop souvent méconnu les véritables aspirations des populations alsaciennes.
Mais dès lors que l'on connaît la nature du mal, il n'est pas impossible de le guérir. Et d'abord, il convient d'éviter soigneusement les contradictions remuées préconisées par les cartellistes. M. Schuman a justement fait observer que si l'on oubliait les conseils intéressés de M. Gramsch et de ses amis socialistes, l'apaisement des esprits ne s'opérerait pas en Alsace. Que faut-il donc faire? L'orateur l'a indiqué tout au long de son discours, qu'il a résumé en quelques mots:
« Ne réponsions pas systématiquement, s'est-il écrit, ceux qui brandent et qui quel-ques fois même se révoltent. Il y a des fautes commises des deux côtés. Essayons de les réparer dans la collaboration mutuelle et dans la constante réciprocité. Ce n'est pas par des rigueurs, mais par une politique d'apaisement pratique à tous les degrés de la hiérarchie que l'on mettra fin à tous ces malentendus. »
La Chambre, par les applaudissements nourris dont elle a accueilli cette péroraison, a montré que la bonne volonté de la France est complète et qu'elle ne demande qu'à pratiquer cette collaboration recommandée par M. Schuman. Mais encore faut-il que les erreurs commises par l'Administration française dans les provinces reconquises ne soient pas exploitées par les ennemis de la patrie et, pour commencer, par l'étranger. A cet égard, les déclarations de certains députés alsaciens appellent des réserves que M. Poincaré a déjà faites en cours d'un débat et qu'il reprendra dans le discours qu'il prononcera la semaine prochaine. La collation de certains autonomistes avec des organisations étrangères n'est pas sans danger et le Président du Conseil s'est engagé à en fournir la preuve.
Il reste que le débat actuel n'aura pas pu contribuer à mieux éclairer nos compatriotes sur les besoins de l'Alsace et, par conséquent, à atténuer le malaise alsacien. Une atmosphère favorable à un rapprochement des esprits a été créée, mais des incidents de séance pourraient la troubler.

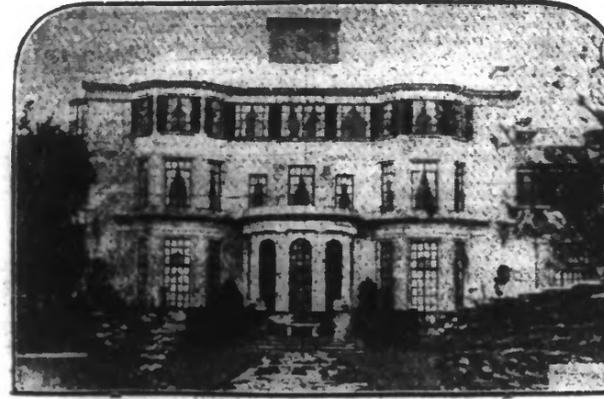
L'EMPRUNT DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

Paris, 25 janvier. — Nous avons annoncé que la Caisse d'amortissement allait procéder à une vaste opération de consolidation et de conversion.
Les décrets paraissent aujourd'hui au Journal Officiel.
Les porteurs d'obligations 1926 devront opter du 13 février au 30 mars 1929, entre la conversion ou le remboursement de leurs titres. La souscription en bons de la Défense sera ouverte le 15 février et close au plus tard le 9 mars.
Les obligations nouvelles ne pourront être remboursées par anticipation avant le 1^{er} avril 1934. Elles seront exemptes pour toute leur durée de toute taxe frappant les valeurs mobilières.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

Paris, 25 janvier. — La valeur de nos importations a atteint pour 1928, la somme de 53.448.265.000 francs pour 49.108.307 tonnes, présentant ainsi une augmentation de 395.872.000 fr. et une diminution de 294.533 tonnes, par rapport à l'année 1927.
La valeur de nos exportations atteint 51.348.799.000 fr. pour 41.080.629 tonnes pendant l'année 1928, présentant une diminution de 3.577.986.000 fr. et une augmentation de 3.086.362 tonnes, par rapport à l'année 1927.

LA SANTÉ DU ROI GEORGE



UNE VUE DE CRAIGWEIL HOUSE OU LE ROI GEORGE V PASSERA SA CONVALESCENCE
C'est au bord de la mer, dans la résidence de Sir Arthur Gros, à Craigweil House, près de Bognor, où le climat est salubre, que le roi George V passera sa convalescence. (W.W.P.)
Londres, 25 janvier. — On déclare, à la suite de la publication du bulletin de santé du Roi, que le fait que l'examen bactériologique a révélé la disparition de l'infection du côté droit du poumon est l'indice le plus rassurant qui ait été constaté jusqu'ici. Le souverain souffre seulement d'épuisement. On espère donc que l'amélioration pourra dorénavant se poursuivre de façon continue.

LA NOUVELLE LOI SUR LES LOYERS DEVANT LA COMMISSION DE LEGISLATION

LE DROIT DE REPRISE DU PROPRIETAIRE

Paris, 25 janvier. — La Commission de législation civile et criminelle, réunie ce matin, sous la présidence de M. Mallarmé, a poursuivi l'examen des dispositions relatives au droit de reprise par le propriétaire, en vue de la reconstruction de l'immeuble. Elle a maintenu le texte de la loi de 1928, fixant pour le congé un préavis de six mois et accordant au locataire quittant les lieux une indemnité d'une année de loyer.
La Commission a adopté le texte, prévoyant des sanctions dans le cas où le propriétaire n'effectuerait pas les travaux de reconstruction dans les conditions prévues par la loi.
La Commission a ensuite longuement examiné la question de savoir s'il convenait d'apporter un changement à l'article 5 de la loi de 1926, modifiée en 1927, prévoyant le droit de reprise du propriétaire en sa faveur ou en faveur de ses descendants ou ses descendants. Après un exposé d'ensemble fait par le rapporteur, M. Alcide Delmont, et une discussion générale à laquelle ont pris part notamment MM. Cautru, Luquet et Pernot, la Commission a adopté un amendement de M. Deligne ainsi conçu:
Le droit de reprise sera accordé au propriétaire de nationalité française qui a acquis un immeuble ou une partie d'immeuble par acte dont la date certaine se place entre le 1^{er} mars 1923 et le 1^{er} janvier 1926. Néanmoins, ce droit ne pourra être exercé qu'à partir, soit de 1^{er} juillet 1929, soit du 1^{er} juillet 1930, soit du 1^{er} avril 1931, pour les locaux dont le retour au droit commun était prévu pour ces dates, par la loi d'avril 1928. Pour les immeubles achetés à partir du 1^{er} janvier 1929, les dispositions de la dernière loi resteront en vigueur, c'est-à-dire que le propriétaire pourra bénéficier du droit de reprise, à condition de mettre à la disposition du locataire un local d'habitation répondant aux mêmes besoins que celui dont il veut reprendre l'usage.

LE COMITE DES EXPERTS



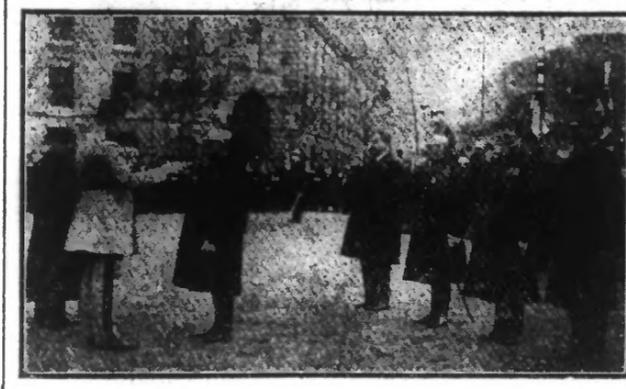
M. Mori, expert japonais

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Promotion du ministère des Finances

Paris, 25 janvier. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:
Au grade de commandeur. — MM. Blondiaux, directeur général des Manufactures de l'Etat, et de l'Exploitation industrielle des tabacs; Frachon, contrôleur général honoraire de la Banque de France, directeur du Crédit National.
Au grade d'officier. — MM. Strohl, secrétaire général de la Banque de France; Enders, directeur du Crédit Lyonnais; M. Renard, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
Au grade de chevalier. — MM. Calen, trésorier patron général de la Somme; Butt, directeur des Contributions indirectes de l'Alsace; DULZ, inspecteur principal des Douanes, à Lille; Chnielewski, représentant de l'Imprimerie Chaux, à Paris; Tabet, rédacteur au service politique de l'Annuaire Haras, à Paris.

Une prise d'armes à la caserne de la Garde républicaine, à Paris



Le général de division Grimon, inspecteur du premier arrondissement de gendarmerie, a passé en revue les troupes de la Garde républicaine. Au cours de cette revue, les drapeaux décorés de la Légion d'honneur, ont été présentés aux jeunes gardes républicains. D'autre part, le colonel Monter, commandant la Garde républicaine, a été décoré de la Légion d'honneur. (W.W.P.)
Photo prise pendant la remise de la Légion d'honneur au colonel Monter.

LE SENAT VOTE le renouvellement du privilège de la Banque de l'A.O.F.

Paris, 25 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Paul Doumer. On reprend la suite du débat sur le projet que de l'A. O. F. La discussion générale a été close hier. On passe aux articles.
M. Jeanneney (Haute-Saône), propose de modifier le projet de loi dans son article 1^{er} en réduisant à 12 années la durée du nouveau privilège. L'orateur insiste pour le vote de son amendement.
M. Magniot repousse l'amendement qui équivaudrait à un ajournement du projet qui a recueilli l'adhésion de trois ministres. La Chambre l'a adopté, il y a pris d'un an après les débats approfondis. Je vais, dans quelques jours partir pour Dakar et je serai heureux d'apporter sur vos vœux les populations de l'A. O. F. et la preuve tangible de l'intérêt que leur porte le Sénat. Le Sénat voudra, une fois de plus, entendre mon appel. (Applaudissements.)
M. Albert Lebrun, rapporteur de la Commission des finances, dit que la situation de la convention et il n'y a aucune raison pour réduire la durée.
L'amendement Jeanneney est mis aux voix et repoussé par 210 voix contre 197.
L'ensemble du projet est adopté par 257 voix contre 38. La séance est levée ensuite et le Sénat s'ajourne à mardi.

LA QUESTION DES PRODUITS FINIS

Un accord est intervenu avec les représentants des ministres

Paris, 25 janvier. — Le ministère des Travaux publics communique l'information suivante:
« M. Forgeot, ministre des Travaux publics, a réuni à nouveau dans son cabinet les représentants des groupements de ministres intéressés à l'application de l'article 11 de la loi du 23 mars 1928 (attribution de frais supplémentaires pour produits finis); M. Lugeol, sénateur, ancien ministre, et M. Philpoteaux, député, assistaient à la réunion.
Après une discussion approfondie des éléments d'entente déjà apparus au cours de la précédente réunion, le ministre a réalisé un accord complet des intéressés, grâce à la bonne volonté et à l'esprit de transaction de chacun d'eux. Cet accord se traduira par un texte de loi que M. Forgeot soumettra à la réflexion des Chambres dans le plus prochain colloque.
L'importance d'un tel résultat apparaît plus clairement, si l'on observe que la question désormais réglée, est la seule sur laquelle les ministres aient jamais manifesté un désaccord. Les modalités de l'accord intervenu seront portées à la connaissance du public dès que les Chambres en auront été saisiées. »

LA POPULATION DU GLOBE EST DE 2 MILLIARDS D'HABITANTS

Un accroissement moyen de 24 0/0 en moins de vingt ans

L'Office permanent de l'Institut International de statistique de La Haye évalue la population totale de la terre à environ deux milliards d'habitants contre 1.600 millions en 1910, soit un accroissement moyen de 24 %.
La répartition de cette population totale s'établit ainsi en chiffres arrondis: Europe, 500 millions; Asie, 900 millions; Afrique, 150 millions; Amérique, 220 millions; Océanie, 7 millions.
Voici la population des Etats d'Europe: Albanie, 800.000; Allemagne, 62.508.000; Autriche, 8.500.000; Belgique, 7.800.000; Bulgarie, 4.500.000; Danemark, 3.377.000; Islande, 95.000; Espagne, 21.350.000; Esthonie, 4.100.000; Finlande, 3.500.000; France, 39.500.000; Grande-Bretagne, 42.700.000; Irlande, 4.250.000; Grèce, 6.000.000; Hongrie, 8.000.000; Italie, 41.000.000; Lettonie, 2.000.000; Lituanie, 2.175.000; Luxembourg, 280.000; Norvège, 2.700.000; Pays-Bas, 7.420.000; Pologne, 20.000.000; Portugal, 5.485.000; Roumanie, 17.000.000; Russie d'Europe, 115.000.000; Suède, 6.000.000; Suisse, 3.900.000; Tchecoslovaquie, 13.600.000; Turquie d'Europe, 2.000.000; Yougoslavie, 13.000.000.
Le pays le plus peuplé, relativement, est l'Ile de Java. Sa population essentiellement agricole est plus dense même que celle de la Belgique qui a le plus d'habitants par kilomètre carré de toute l'Europe.
La Terre est-elle aussi peuplée qu'elle pourrait l'être? Certains statisticiens prétendent que non. Ils affirment, par exemple, que presque toute la zone tropicale serait apte à nourrir une moyenne de 400 habitants par kilomètre carré, ce qui ferait une population de 10 milliards d'âmes, rien que pour la partie de la terre comprise entre les 15° parallèles nord et sud.

Un chrétien social préconise le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne par la voie économique

Vienne, 25 janvier. — Au Conseil national autrichien, à l'occasion de la discussion du budget du Commerce, M. Drexel, chrétien social, a parlé du traité de commerce austro-allemand, actuellement en négociation. Il a rappelé les nouvelles sensationnelles publiées il y a quelque temps, selon lesquelles les négociations auraient été rompues par suite de graves désaccords, ce qui a semblé à certains la fin du mouvement de rattachement. La crainte que ce désaccord ne soit profond a disparu.
L'orateur estime que la décision capitale pour le destin d'un peuple allemand n'est pas liée à la question de savoir si le rattachement politique sera réalisé.
« Ce n'est pas là, a-t-il dit, une nécessité absolue. La question, qui aura une importance décisive, est de savoir si, provisoirement, nous réussissons à nous rapprocher par la voie d'un traité commercial, en attendant d'atteindre le but final.
« Il est bon que le mouvement en faveur de l'Anschluss sorte de la période des aspirations sentimentales pour arriver à celle des considérations économiques réfléchies.
Le moyen est d'établir un traité de commerce. Pour le conclure, les négociateurs doivent se réunir comme des amis négociant un traité d'amitié, de façon que le monde entier voie que les deux partenaires ne constituent pas une entente politique, qu'ils n'ont pas entre eux un de ces pactes qu'on doit soumettre à la S.D.N., ni aucun traité d'arbitrage, mais qu'ils forment une union et un noyau pour l'unification de l'Europe. »
A la suite du débat, M. Bannpel, député grand-allemand, a remercié M. Drexel de son attitude. M. Abram, social-démocrate, a déclaré qu'il voyait dans l'Anschluss « la seule possibilité de salut pour l'Autriche, mais à l'Autriche elle-même, a-t-il dit, il reste beaucoup à faire pour réaliser la communauté des intérêts économiques. »

L'EMOUVANT SAUVETAGE DES MARINS DU « FLORIDA »

Londres, 25 janvier. — Tous les télégrammes s'accordent pour dire que le sauvetage des marins du « Florida » qui se trouvait en détresse au sud d'Halifax, est un exploit magnifique, étant donnée la violence extraordinaire de la tempête.
C'est à 19 h. 15 que le « New York-America », qui commande maintenant le capitaine Fried, aperçut le « Florida ». Malgré l'obscurité et la mer déchaînée, le premier canot de sauvetage prit la mer moins d'une demi-heure plus tard. Le cargo-boat italien avait une forte inclinaison. D'autres embarcations furent descendues, puis la pluie se mit à tomber, par rafales aveuglantes, tandis que les lames devenaient de plus en plus hautes. Quand les canots parvinrent à atteindre le « Florida », la mer découvrait presque entièrement le pont du bâtiment. Les embarcations eurent beaucoup de mal à se ranter le long du « Florida » et finalement, les officiers et les hommes furent sauvés.

Quatre cadavres d'enfants sont découverts dans une hutte en Angleterre

Le père de deux des victimes serait l'auteur de cet acte horrible
Romford (Essex), 25 janvier. — La police a découvert dans une hutte située au milieu des champs à proximité de Romford, les corps presque décapités de quatre enfants appartenant à deux familles alliées et habitant le même village. La police du comté d'Essex est à la recherche du père de deux des petites victimes. Celui-ci, qui est parti hier soir, émanant avec lui les quatre enfants, n'a pas reparu depuis. Ancien agent de police, il avait été mis à la retraite par suite de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.
L'INSURRECTION AFGHANE
Une armée russe, commandée par Trotsky, attend les événements à la frontière
Londres, 25 janvier. — Le « Daily Express » dit tenir d'un fonctionnaire en rapport avec la légation d'Afghanistan, que Trotsky, que l'on suppose toujours en exil, serait à la tête d'une armée russe à la frontière d'Afghanistan, attendant les événements. Le Journal ajoute que Sakai qui n'est qu'un vulgaire bandit, n'a aucune chance, à cause de son passé, de voir le pays se rallier à lui. Il serait en ce moment, dans l'expectative, très embarrassé de pouvoir momentanément qu'il possède, tandis que les notables afghans d'attendent que l'occasion de remettre sur le trône une personnalité royale.

Le problème alsacien devant la Chambre

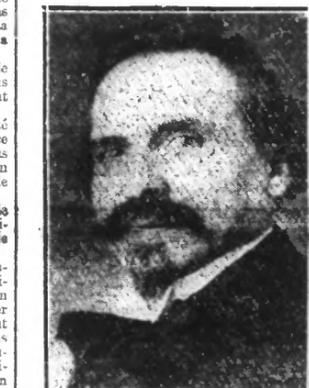
Les interpellateurs réclament une politique d'apaisement

Paris, 25 janvier. — Même attitude qu'hier dans les galeries et tribunes publiques. MM. Poincaré et Oberkirch sont au banc du Gouvernement.
M. Fernand Bouillon ouvre la séance à 15 h. 5 devant une centaine de députés.
Une manifestation de sympathie envers la Guadeloupe
L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de sympathie de M. Gratien Candace, concernant la catastrophe de la Guadeloupe.
M. Auguste Brunet, rapporteur, invite la Chambre à voter cette proposition dans un sentiment d'aide sympathique à la vieille colonie française attachée à la France et à la République. (Vifs applaudissements.)
M. Fernand Bouillon. — La Chambre toute entière s'associe aux paroles du rapporteur. Rejoignons-nous, du moins qu'une telle catastrophe rapproche tous les Français. (Applaudissements sur tous les bancs.)
M. Poincaré. — Le Gouvernement s'associe à cette belle manifestation de sympathie qui unit la Chambre dans un même sentiment de son devoir envers nos compatriotes éprouvés. (Applaudissements sur tous les bancs.)
M. Candace remercie et la Chambre vote à mains levées la proposition de résolution.

tion de foi de loyalisme. Il affirme que ses collègues apportent sur le terrain national leur concours joyeux et loyal au Gouvernement.
L'orateur s'efforce d'obtenir que le malaise n'est pas uniquement épicé, mais qu'il est aussi motivé par le mécontentement provoqué par une mauvaise application des impôts aux Alsaciens.
Il réclame un rajustement de l'impôt sur les salaires, ainsi que la réorganisation de la police et de la gendarmerie. Mais, ajoute-t-il, nous ne devons pas, quelles que soient nos revendications, oublier que la France a constamment souffert des sacrifices pour les dix provinces reconquises. (Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs.)
M. Ergoy fait entendre une protestation qui est étonnée par les applaudissements répétés de la Chambre.
M. Moncelle conclut: La France a manifesté son amour pour les provinces reconquises, par un héroïsme indélébile pendant la guerre et par l'épreuve évidente de sa tendresse depuis. Les malentendus actuels finissent par s'atténuer et par cesser. Les Alsaciens qui doutent de la France, ont perdu la confiance en elle. C'est à nous de leur redonner cette confiance. (Longs applaudissements sur tous les bancs.)
M. Moncelle est vivement félicité par ses collègues du centre au milieu desquels il va s'asseoir.
La séance est suspendue à 16 h. 30.
LES CRITIQUES DE M. SCHUMAN
La séance est reprise à 17 h.
M. Schuman, député de la Moselle, qui n'est inscrit à aucun groupe, commence par rappeler les trois siècles d'histoire française de la ville de Thionville qu'il représente. C'est un département qui a des raisons de se plaindre de l'adversité, de l'indignité et qui réclame l'exécution des engagements qu'il a pris de respecter ses traditions, son statut, sa foi, ses mœurs, tout, les Mosellans ont le profond amour de la France. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)
« C'est cet amour et d'autant plus fort que les familles, surtout pendant la guerre, ont eu à souffrir de la domination impériale allemande. Mais ce fut lors de la dévotion à une telle espérance de joie délicate spontanée, que les difficultés qui devaient fatalement surgir du retour à la France, n'ont pas été surmontées. Il est fallu pour éviter le malaise faire preuve de plus de patience et de discrétion, de plus de confiance à l'égard de nos populations françaises. (Applaudissements à droite et au centre.) »
UN INCIDENT
M. Schuman aurait notamment voulu qu'à titre de député, le fonctionnaire local ou alsacien, eu la préférence sur un fonctionnaire venant de l'intérieur. Au contraire, récemment, un fonctionnaire local qui avait demandé un avancement, se vit refuser par le sous-secrétaire des Postes et Télégraphes, sous prétexte qu'on ne pouvait lui confier des secrets militaires. (Exclamations sur de nombreux bancs.)
M. Vallée, directeur des services d'Alsace, fait un geste de dénégation. M. Schuman maintient l'exactitude du fait, malgré une protestation de M. Foincaré. M. Schuman insiste, le Président du Conseil fait connaître que ce fonctionnaire a été traduit devant un Conseil de discipline, pour un acte malhonnête. (Mouvements.)
M. Poincaré. — Vous voyez comment on arrive à généraliser sur un cas particulier dont on ignore les circonstances. (Applaudissements.)
M. Schuman maintient que les fonctionnaires d'origine mosellans, sont très peu nombreux en Alsace, notamment dans la magistrature. Les fonctionnaires du cadre local présentement des revendications qui devraient faire l'objet d'une solution d'ensemble.
M. Poincaré. — Je montrerai qu'ils ont une situation meilleure que leurs collègues du Reich. (Mouvements divers.) Mais oui, ils demandent une situation supérieure à celle des autres fonctionnaires français, sous prétexte que, sous le régime allemand, ils avaient davantage. Or, avec le régime allemand ils touchaient moins qu'ils ne gagnaient actuellement.
Pour les anciens retraités, l'Allemagne ne paie pas ce qu'elle doit. La France paie, au contraire, spontanément, une somme qu'elle ne doit pas. (Applaudissements à gauche.) Le rôle des représentants n'est pas d'apporter des revendications illégitimes, mais de dire à ces fonctionnaires la vérité. (Applaudissements à gauche.)
M. Bislat (Calvados) s'étonne du langage de M. Poincaré à l'adresse d'un membre fidèle de sa majorité. (Mouvements sur divers bancs.)
M. Poincaré. — M. Schuman est un excellent Français. J'ai le devoir de rectifier ce qu'il dit, quand il se trompe. Il ne suffit pas de soutenir loyalement le Gouvernement, pour ne pas se tromper. (Rires). Or, M. Schuman n'a pas dit ces choses. Il a dit, au lieu d'avoir à se plaindre, « recevoir de la France des sommes qu'elle ne leur doit pas. »
M. Schuman, répète que le malaise qui est survenu en Alsace dans les dernières années a prouvé au parti socialiste alsacien, M. Gramsch, interpellé mais l'incident est vite réglé.
Le député de la Moselle adresse le Gouvernement de réaliser les promesses qui avaient été

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN ALSACE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur le malaise alsacien. La Chambre observe le calme le plus absolu tandis que le quatrième interpellateur expose son point de vue.
M. SELTZ DEMANDE DE PRATIQUER EN ALSACE UNE POLITIQUE D'APAISEMENT
M. Thomas Seltz, député du Bas-Rhin, appa-



M. Seltz, député du Bas-Rhin

tenant au groupe des démocrates populaires, demande que la Chambre se place sur le terrain des réalités en ce qui concerne la politique du Gouvernement en Alsace et Lorraine. Il rétrace les difficultés du problème des langues dans nos provinces reconquises. L'orateur signale l'importance de cette question en ce qui concerne plus particulièrement les fonctionnaires et les instituteurs qui doivent comprendre et parler le dialecte alsacien.
Parlant ensuite à la question religieuse, l'orateur déclare que l'Alsace aurait peut-être accepté les lois laïques, mais qu'elle ne les aurait pas digérées. (Applaudissements à droite.)
Puis, revenant sur le problème des langues, il entreprend de démontrer que l'enseignement des deux langues est indispensable en Alsace. Dans l'enseignement primaire, cette question, dit-il, est des plus principales du malaise alsacien au sujet des méthodes à employer.
L'orateur engage une courte controverse avec le Président du Conseil, celui-ci déclare que, dans son discours, il mettra les choses au point à ce sujet.
L'orateur adjure, en terminant, le Président du Conseil de pratiquer une politique d'apaisement et de passer l'éponge sur les faits regrettables du passé. (Applaudissements à droite.)

M. MONCELLE DIT AUX ALSACIENS QUI DOUTENT DE LA FRANCE: « CETTE FRANCE, VOUS L'AIMEREZ ! »

M. Moncelle, député de la Moselle, après avoir applaudi au centre, commence par une profession de foi de loyalisme. Il affirme que ses collègues apportent sur le terrain national leur concours joyeux et loyal au Gouvernement.
L'orateur s'efforce d'obtenir que le malaise n'est pas uniquement épicé, mais qu'il est aussi motivé par le mécontentement provoqué par une mauvaise application des impôts aux Alsaciens.
Il réclame un rajustement de l'impôt sur les salaires, ainsi que la réorganisation de la police et de la gendarmerie. Mais, ajoute-t-il, nous ne devons pas, quelles que soient nos revendications, oublier que la France a constamment souffert des sacrifices pour les dix provinces reconquises. (Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs.)
M. Ergoy fait entendre une protestation qui est étonnée par les applaudissements répétés de la Chambre.
M. Moncelle conclut: La France a manifesté son amour pour les provinces reconquises, par un héroïsme indélébile pendant la guerre et par l'épreuve évidente de sa tendresse depuis. Les malentendus actuels finissent par s'atténuer et par cesser. Les Alsaciens qui doutent de la France, ont perdu la confiance en elle. C'est à nous de leur redonner cette confiance. (Longs applaudissements sur tous les bancs.)
M. Moncelle est vivement félicité par ses collègues du centre au milieu desquels il va s'asseoir.
La séance est suspendue à 16 h. 30.
LES CRITIQUES DE M. SCHUMAN
La séance est reprise à 17 h.
M. Schuman, député de la Moselle, qui n'est inscrit à aucun groupe, commence par rappeler les trois siècles d'histoire française de la ville de Thionville qu'il représente. C'est un département qui a des raisons de se plaindre de l'adversité, de l'indignité et qui réclame l'exécution des engagements qu'il a pris de respecter ses traditions, son statut, sa foi, ses mœurs, tout, les Mosellans ont le profond amour de la France. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)
« C'est cet amour et d'autant plus fort que les familles, surtout pendant la guerre, ont eu à souffrir de la domination impériale allemande. Mais ce fut lors de la dévotion à une telle espérance de joie délicate spontanée, que les difficultés qui devaient fatalement surgir du retour à la France, n'ont pas été surmontées. Il est fallu pour éviter le malaise faire preuve de plus de patience et de discrétion, de plus de confiance à l'égard de nos populations françaises. (Applaudissements à droite et au centre.) »
UN INCIDENT
M. Schuman aurait notamment voulu qu'à titre de député, le fonctionnaire local ou alsacien, eu la préférence sur un fonctionnaire venant de l'intérieur. Au contraire, récemment, un fonctionnaire local qui avait demandé un avancement, se vit refuser par le sous-secrétaire des Postes et Télégraphes, sous prétexte qu'on ne pouvait lui confier des secrets militaires. (Exclamations sur de nombreux bancs.)
M. Vallée, directeur des services d'Alsace, fait un geste de dénégation. M. Schuman maintient l'exactitude du fait, malgré une protestation de M. Foincaré. M. Schuman insiste, le Président du Conseil fait connaître que ce fonctionnaire a été traduit devant un Conseil de discipline, pour un acte malhonnête. (Mouvements.)
M. Poincaré. — Vous voyez comment on arrive à généraliser sur un cas particulier dont on ignore les circonstances. (Applaudissements.)
M. Schuman maintient que les fonctionnaires d'origine mosellans, sont très peu nombreux en Alsace, notamment dans la magistrature. Les fonctionnaires du cadre local présentement des revendications qui devraient faire l'objet d'une solution d'ensemble.
M. Poincaré. — Je montrerai qu'ils ont une situation meilleure que leurs collègues du Reich. (Mouvements divers.) Mais oui, ils demandent une situation supérieure à celle des autres fonctionnaires français, sous prétexte que, sous le régime allemand, ils avaient davantage. Or, avec le régime allemand ils touchaient moins qu'ils ne gagnaient actuellement.
Pour les anciens retraités, l'Allemagne ne paie pas ce qu'elle doit. La France paie, au contraire, spontanément, une somme qu'elle ne doit pas. (Applaudissements à gauche.) Le rôle des représentants n'est pas d'apporter des revendications illégitimes, mais de dire à ces fonctionnaires la vérité. (Applaudissements à gauche.)
M. Bislat (Calvados) s'étonne du langage de M. Poincaré à l'adresse d'un membre fidèle de sa majorité. (Mouvements sur divers bancs.)
M. Poincaré. — M. Schuman est un excellent Français. J'ai le devoir de rectifier ce qu'il dit, quand il se trompe. Il ne suffit pas de soutenir loyalement le Gouvernement, pour ne pas se tromper. (Rires). Or, M. Schuman n'a pas dit ces choses. Il a dit, au lieu d'avoir à se plaindre, « recevoir de la France des sommes qu'elle ne leur doit pas. »
M. Schuman, répète que le malaise qui est survenu en Alsace dans les dernières années a prouvé au parti socialiste alsacien, M. Gramsch, interpellé mais l'incident est vite réglé.
Le député de la Moselle adresse le Gouvernement de réaliser les promesses qui avaient été

Mme Godin est condamnée à dix huit mois de prison



Mme Godin photographée près de la maison d'arrêt (W.W.P.)

Riom, 25 janvier. — La Cour d'assises du Puy-de-Dôme a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire Godin. L'audience qui s'est ouverte à midi a été consacrée au réquisitoire de l'avocat général Cavarrot. M. Robinet de Moro-Giafferi ont ensuite présenté la défense de Mme Godin, accusée d'avoir tué son mari.
Trois questions avaient été posées aux jurés: 1^o Marguerite Corroyer est-elle coupable d'avoir volontairement porté des coups et fait des blessures volontaires à son époux Paul Godin; 2^o Les coups et les blessures ont-ils entraîné la mort; 3^o Les coups ont-ils été portés et ces blessures ont-elles été faites dans l'intention de donner la mort.
A 21 h. 30, la Cour fait son entrée. Les jurés, après trente minutes de délibération, regagnent leurs places. Le jury répond oui à la première question et non aux deux autres. Une déclaration de M. de Moro-Giafferi et la Cour se retire pour décider de la peine à appliquer. Quelques minutes après, le président annonce que Marguerite Corroyer est condamnée à 18 mois de prison.